

# L'évaluation ex post des projets Eau et Assainissement

## De quoi s'agit-il ?

Evaluer un projet, c'est **apprécier sa qualité** en fonction de critères définis afin d'en **tirer des leçons**.

L'évaluation ex post se déroule **après la fin du projet**, ce qui permet de concentrer l'évaluation sur ses résultats et sur ses impacts.

## Pourquoi s'y intéresser ?

Une évaluation ex post doit permettre :

- de répondre au devoir de **redevabilité** de l'aide au développement. L'évaluation permet de vérifier si les fonds attribués à un projet de développement ont permis d'atteindre des résultats significatifs en termes d'accès à l'eau et à l'assainissement, et en quelle mesure le projet a contribué l'amélioration durable des conditions de vie des populations vulnérables.
- de contribuer à l'**amélioration** des projets et des dispositifs d'aide au développement. L'analyse des facteurs favorables ou défavorables à l'atteinte de résultats et d'impacts positifs permet d'en tirer des enseignements utiles pour la conception de projets futurs ou pour l'évolution des dispositifs de financement du développement.

## Combien ça coûte ?

**Les coûts en ressources humaines** : il s'agit essentiellement du temps que le ou les évaluateurs consacreront à la mission, sachant qu'il faut prévoir du temps en amont et en aval de la mission sur le terrain (voir les étapes d'une évaluation).

**Les coûts logistiques** : il s'agira principalement des coûts liés à la mission de terrain, et éventuellement des coûts liés à la restitution de l'évaluation.

**Les coûts peuvent varier fortement** en fonction de l'ambition de l'évaluation et de l'équipe à qui l'évaluation est confiée.

Nous conseillons de commencer par déterminer un budget pour l'évaluation qui soit raisonnable vis-à-vis du budget global du projet (3 à 5% du budget global affecté à l'évaluation semble raisonnable), et ensuite d'adapter les ambitions de l'évaluation au budget affecté.

Budget global	Budget alloué à l'évaluation	Type de consultants	Temps de préparation	Temps sur le terrain	Modalités de restitution
500 000 €	20 000 à 25 000 €	International + local	4 jours	Une semaine	Rapport + Réunions terrain et France
50 000 €	1 500 à 2 500 €	Local	2 jours	2 à 3 jours	Rapport + réunion terrain.

Exemples de budgets affectés à une évaluation

## Qui commande et qui réalise l'évaluation ?

### Le commanditaire de l'évaluation

L'évaluation ex post est souvent exigée par un **partenaire financier** du projet. Dans ce cas, le cahier des charges de l'évaluation n'est généralement pas imposé, mais l'objectif de redevabilité vis-à-vis de l'utilisation de l'aide devra clairement y apparaître.

Le **porteur de projet**, c'est-à-dire l'organisation qui a initié et mis en œuvre le projet, peut aussi être à l'origine de la démarche d'évaluation ex post. Dans ce cas, l'objectif d'amélioration des pratiques peut primer sur la redevabilité.

### Les évaluations internes et externes

L'**évaluation externe**, c'est-à-dire en ayant recours à des consultants extérieurs, est toujours souhaitable lorsque le commanditaire n'est pas le porteur de projet. Une équipe d'évaluateurs indépendante du projet et de ses acteurs permet de porter sur le projet un regard objectif et neuf, gage d'impartialité.

L'**évaluation interne**, ou autoévaluation, est cependant possible notamment lorsque c'est le porteur de projet qui est à l'initiative de la démarche. Elle présente les avantages d'être plus économe et d'offrir la possibilité de traiter certains sujets de manière approfondie, les évaluateurs se basant sur une connaissance fine du projet et de son contexte.

## Comment se déroule une évaluation ex post ?

### 1. Définir les termes de référence

Le porteur de projet doit en premier lieu rédiger des termes de référence qui précisent les attentes que l'évaluation doit satisfaire, les questions évaluatives posées, les modalités de restitution de l'évaluation, les contraintes matérielles à prendre en compte. Les termes de références doivent être validés par le commanditaire.

Une évaluation est en général plus utile lorsqu'elle se focalise sur quelques axes d'analyse du projet seulement, afin de mieux les approfondir. Pour cela, le porteur du projet doit formuler des questions évaluatives auxquelles on souhaitera apporter une réponse de façon prioritaire. Ces questions peuvent être définies en fonction des centres d'intérêt du commanditaire de l'évaluation, des risques / faiblesses identifiés a priori sur le projet ; ou en repartant des 7 critères classiques d'analyse de la qualité des projets eau et assainissement.<sup>1</sup>

<sup>1</sup> Voir paragraphe suivant

## 2. Définir une méthodologie

Sur la base de ces termes de référence, l'équipe d'évaluateurs retenue<sup>2</sup> propose une méthodologie et détaille les moyens qui lui seront nécessaires pour mener à bien l'évaluation.

La méthodologie devra notamment détailler les outils que l'évaluateur emploiera pour collecter l'information sur le terrain, ainsi que les critères qu'il utilisera pour analyser la qualité du projet et répondre aux questions évaluatives.

Pour les projets d'accès à l'eau et à l'assainissement, le pS-Eau préconise de s'inspirer des 7 critères suivants :

1. **La pertinence** : le projet répond à un besoin local réel, à une demande exprimée, et s'inscrit de manière optimale dans son environnement (le projet prend en compte les stratégies de développement, les actions existantes, etc.).
2. **L'efficacité** : les réalisations du projet (infrastructures réalisées, activités menées) sont conformes à ce qui était prévu et les objectifs en terme d'amélioration du service d'eau et d'assainissement sont atteints.
3. **La cohérence** : le projet suit une logique d'intervention appropriée. Les activités, moyens humains, financiers et matériels sont bien identifiés et sont réalistes.
4. **L'efficience** : le projet mobilise des moyens en adéquation avec les résultats attendus.
5. **La capacité des acteurs du projet** : les acteurs qui ont mis en œuvre le projet disposaient de l'expérience, des compétences et des moyens nécessaires.
6. **La viabilité technique, financière et institutionnelle** : les solutions techniques sont adaptées au contexte local et l'organisation financière et institutionnelle du service de l'eau ou de l'assainissement garantit son fonctionnement durable.
7. **Les impacts** : le projet contribue au développement local au-delà de l'amélioration du service de l'eau ou d'assainissement (santé, condition des femmes, développement économique...)

## 3. Passer en revue les documents disponibles sur le projet

L'évaluateur prend connaissance et analyse des différents documents disponibles sur le projet. Une partie des informations nécessaires à l'évaluation figure très probablement dans les différents documents relatifs au projet (dossier de projet, comptes-rendus). A partir de ces informations, l'évaluateur détermine lesquelles seront à recouper lors de la mission sur le terrain, et lesquelles seront des données complémentaires à appréhender sur place.

## 4. Collecter et analyser les informations sur le terrain

D'une manière générale, sur le terrain les informations seront collectées :

- lors **d'entretiens avec les autorités nationales**. Ces entretiens permettent de s'assurer que les autorités compétentes ont bien été informées du projet, et que ce dernier s'intègre bien dans la stratégie nationale et dans le cadre réglementaire.
- lors **d'entretiens, individuels ou collectifs, avec les acteurs locaux** : partenaire local, maître d'ouvrage, exploitant, entreprises, formateurs, usagers, etc.

---

<sup>2</sup> Une équipe externe d'évaluateurs est généralement retenue sur appel d'offres

- au sein de **documents disponibles localement** relatifs à la réalisation du projet ou à l'exploitation du service d'eau ou d'assainissement (rapports de l'exploitant, schémas des équipements, cahier de collecte des redevances, etc.)
- lors de **visites des équipements** (constats visuels). Il est souvent illusoire de faire une visite exhaustive des équipements, et préférable de sélectionner de façon concertée un nombre restreint de sites représentatifs des divers ouvrages mis en place.

Une fois les informations nécessaires collectées, l'évaluateur doit les analyser à l'aide d'indicateurs et les traiter de façon à formuler des réponses aux questions évaluatives.

## 5. Restituer l'évaluation

Afin qu'elle soit pleinement utile une évaluation doit systématiquement faire l'objet de la **rédaction et de la diffusion d'un compte-rendu** et de plusieurs **moments de restitution collective**, afin de partager les enseignements et d'en débattre avec les différents acteurs du projet.

**Restitution aux acteurs du terrain** : L'évaluateur rend compte de ses premières conclusions en fin de mission, au cours d'une restitution orale aux différents acteurs du projet présents sur le terrain. Ce type de restitution a l'avantage de mettre en débat les premières conclusions de l'évaluateur, ce qui permet d'une part d'enrichir le futur rapport d'évaluation et d'autre part d'engager entre les acteurs locaux des échanges utiles au fonctionnement durable du service mis en place auprès des usagers.

**Restitution au porteur de projet** : En pratique, l'évaluateur rédige un rapport provisoire qu'il soumet au porteur de projet pour remarques, puis finalise un rapport définitif qu'il remet au commanditaire. Sur la base de ce rapport, une restitution orale de l'évaluation avec le porteur de projet, et si possible les partenaires financiers, permettra de partager et d'approfondir les enseignements et éventuelles recommandations issues de l'évaluation.

### Pour en savoir plus

Le Ministère des Affaires Etrangères et le GRET proposent des guides utiles à l'évaluation des actions de coopération au développement :

- [Guide de l'évaluation](#), 2007, collectif, Direction Générale de la Coopération Internationale et du Développement, Ministère des Affaires Etrangères.
- [Evaluer : apprécier la qualité pour faciliter la décision](#), 2001, Daniel Neu, GRET.

Le F3E propose des fiches pratiques qui constituent une méthode de travail pour entreprendre une évaluation. <http://f3e.asso.fr/ressource/36/fiches-pratiques-sur-l-evaluation>

### Contact :

Vincent Dussaux, [dussaux@pseau.org](mailto:dussaux@pseau.org)

Consultez nos pages web sur l'évaluation ex post : [www.pseau.org/suivi-eval](http://www.pseau.org/suivi-eval)

Le pS-Eau est soutenu par